

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 13/03/2026

Comme dans les 101 Caf de France, 2026 est l'année de renouvellement de l'ensemble des conseils d'administration. Le 12 mars l'élection a eu lieu à la Caf du Morbihan en présence de la MNC, (Mission nationale de contrôle des organismes de Sécurité sociale).

- **Thierry Huré** (UDAF) a été élu Président et succède à Philippe TATARD après un mandat de présidence.
- **André de Decker** (CPME) a été élu premier vice-président.
- **Laurence Aldigé** (U2P) a été élue deuxième vice-présidente.
- **Pierre Chœur** (CFE CGC) a été élu troisième vice-président.



Photo Caf 56

Thierry Huré, Président élu, Anne Bastien Directrice



Photo Caf 56

Thierry Huré, Pierre Choeur, Laurence Aldigé, André de Décker

Le Conseil d'administration des Caf est renouvelé tous les 4 ans. Il est composé de 24 membres titulaires.

Fondée sur le paritarisme cette instance de gouvernance réunit :

- des représentants des salariés (désignés par les organisations professionnelles),
- des représentants des employeurs et travailleurs indépendants (désignés par les organisations professionnelles)
- des représentants des associations familiales et des personnes qualifiées désignées par l'État.

Rôle du Conseil d'administration d'une Caf

Les conseils d'administration fixent les orientations politiques des Caf dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (Cpog) signés avec la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Ils votent les budgets et fixent les conditions d'utilisation locale des budgets d'action sociale dans le cadre des orientations nationales.

Quelques chiffres sur la Caf du Morbihan (2024)

- 133 189 allocataires (457 069 personnes couvertes au total soit 42,1 % de la population morbihannaise).
- 776,3 millions € de prestations légales versées directement aux bénéficiaires.
- 71,1 millions € versés aux partenaires à hauteur de 56 % pour financer l'accueil des jeunes enfants).

La Caf du Morbihan fait partie du réseau de la branche Famille de la Sécurité sociale en charge de la politique familiale française. Elle intervient également dans la mise en oeuvre d'autres politiques publiques de solidarité nationale confiées par l'État.

Comment aider les familles dans leur vie quotidienne, développer la solidarité et le lien social ?

C'est là toutes les missions des Caf :

- Déployer une offre globale de service auprès des allocataires et des familles pour faciliter l'accès aux prestations et aux services de proximité,
- Assurer au quotidien le traitement des demandes de prestations et la relation de service avec les allocataires ainsi que le paiement à bonne date des prestations,
- Contribuer, par l'accompagnement technique et financier des partenaires, au développement des services destinés aux familles,
- Participer à l'élaboration et à l'animation du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) et le décliner auprès des collectivités locales à travers leurs conventions territoriales globales.

#GrandirAvecVous